

## AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

### **Approbation de l'affectation de résultat**

Délibération n° CA-2023-17

**Date de convocation** : 24 octobre 2023

### **Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY**

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

#### **Titulaires présents :**

DUQUESNE Céline, GINESY Charles Ange, GRANDBOUCHE Thierry, KONOPNICKI David, PIAZZA Cyril, SALOMONE Anthony

#### **Titulaires absents :**

BARENCO-FERRIER Martine, BECK Xavier, CASTEL Raoul, CIAIS Roger, DAVID Jean-Paul, D'INTORNI Christelle, LAVAGNA Maurice, LOMBARDO Gérald, PAGANIN Michèle, ROSSI Michel, SATTONNET Anne, TRABAUD Dominique

#### **Suppléants présents :**

BENASSAYAG Marie, BERNARD Yannick, BRUNO Philip, LELLOUCHE Vanessa, MALFATTO Marc, OLHARAN Sébastien, OLIVIER Michèle

#### **Pouvoirs :**

DAVID Jean-Paul à GINESY Charles Ange, CASTEL Raoul à GRANDBOUCHE Thierry, FILIPPI Albert à PIAZZA Cyril, TRABAUD Dominique à MALFATTO Marc.

#### **Secrétaire de séance :**

PIAZZA Cyril

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu le vote des comptes de gestion administratif 2022 et la constatation des résultats ;

Vu la délibération n°CA-2023-03 relative à l'affectation de résultat 2022 ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter l'affectation du résultat 2022 d'un montant de 770 340 € dont le document figure en annexe.

Ont participé au vote : 17 dont 4 pouvoirs

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 07 novembre 2023

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale  
des Alpes-Maritimes,



**Charles Ange GINESY**

AFFECTATION DE RESULTAT

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution ou résultat reporté</b>	<b>Résultat ou solde (A)</b> (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	296 428,66	579 202,98	487 065,68	A1 769 840,00
<b>Investissement</b>	500,00	0,00	(1) 0,00	A2 -500,00
<b>Fonctionnement</b>	295 928,66	579 202,98	(2) 487 065,68	A3 770 340,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.